

Francia – Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Bd. 29/1

2002

DOI: 10.11588/fr.2002.1.45511

Copyright

Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Stiftung Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland (DGIA), zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

BRUNO GALLAND

LE RÔLE DU ROYAUME DE BOURGOGNE DANS LA RÉFORME GRÉGORIENNE

Dès 1960, dans sa thèse consacrée à l'Église et aux ordres religieux dans le Royaume de Bourgogne aux XI^e et XII^e siècles, Bernard Bligny formulait ainsi sa problématique: «Nous avons cherché à savoir dans quelle mesure les mouvements doctrinaux ou spirituels, et aussi les transformations de toute sorte qui ébranlèrent à cette époque l'Occident, ont trouvé là un terrain propice. Il nous semblait, en effet, que bien placé pour recueillir les influences venues d'Italie, d'Allemagne et du royaume franc, l'État rodolphein occupait à cet égard une position originale; nous pensions que, peut-être, d'heureuses synthèses avaient pu s'y élaborer»¹. Cette considération fonde également la réflexion que je souhaite proposer dans les pages qui suivent, c'est-à-dire essayer de déterminer de quelle manière la situation géo-politique tout à fait originale du «royaume de Bourgogne» a pu lui permettre, non seulement d'accueillir la réforme grégorienne (cette première question constituant l'objet même de la thèse de Bernard Bligny), mais aussi de contribuer à son affirmation et à son développement.

Si cette réflexion me paraît pouvoir aujourd'hui être reprise, c'est parce qu'une succession de travaux récents nous ont permis, au cours des dernières années, de descendre plus avant dans notre connaissance de l'histoire religieuse du royaume de Bourgogne: je pense ici aux travaux du père de Vregille sur Hugues de Salins² et de René Locatelli sur le monachisme bisontin³, au récent volume de la *Gallia pontificia* consacré au diocèse de Besançon⁴, aux thèses de Beate Schilling sur l'archevêque Guy de Bourgogne, devenu le pape Calixte II⁵, et de Jean-Daniel Morerod sur les évêques de Lausanne⁶, auxquelles je me permettrais d'ajouter, pour la fin de la

- 1 Bernard BLIGNY, L'Église et les ordres religieux dans le royaume de Bourgogne aux XI^e et XII^e siècles, thèse soutenue en 1958, Grenoble 1960, p. 9.
- 2 Bernard DE VREGILLE, Hugues de Salins, archevêque de Besançon, 1031–1066, Besançon 1981. Je renvoie à la version simplifiée de cette thèse, et non à la version intégrale, en 3 vol., publiée par l'université de Lille III, et qui reprend les notes et les pièces justificatives.
- 3 René LOCATELLI, Sur les chemins de la perfection. Moines et chanoines dans le diocèse de Besançon, vers 1060–1220, Saint-Étienne 1992 (Travaux et recherches, C.E.R.C.O.R., 2).
- 4 Regesta pontificum Romanorum. Gallia pontificia: la papauté et les églises et monastères en France avant 1198. Vol. I: Diocèse de Besançon, par Bernard DE VREGILLE, René LOCATELLI et Gérard MOYSE, préface et coordination de Dietrich LOHRMANN, Göttingen 1998.
- 5 Beate SCHILLING, Guido von Vienne, Papst Calixt II., Hannover 1998 (MGH, Schriften, 45).
- 6 Jean-Daniel MOREROD, Genèse d'une principauté épiscopale. La politique des évêques de Lausanne (IX^e–XIV^e siècle), Lausanne 2000 (Bibliothèque historique vaudoise, 116).

période considérée, mes propres recherches sur Lyon et Vienne⁷, et aussi au colloque franco-allemand réuni par l'Institut historique allemand en 1993 sur les relations de l'Église de France avec la papauté⁸.

Il est nécessaire d'ajouter que dans le cadre du présent article, il ne m'est guère possible de considérer l'ensemble des sièges épiscopaux du royaume de Bourgogne. Aussi bien mon propos se limiterait-il, pour l'essentiel, aux trois sièges archiepiscopaux de Besançon, de Lyon et de Vienne. Ainsi qu'on le verra, et compte tenu des principes mêmes qui ont guidé l'action des réformateurs, ce sont en effet les archevêques qui ont joué un rôle essentiel. Sans doute pourrait-on s'attendre à ce que j'évoque également le siège d'Arles. En réalité, même s'il appartenait au »royaume de Bourgogne«, le siège d'Arles ne se trouve pas dans la même situation que ceux de Vienne, de Lyon et de Besançon; compte tenu de sa situation aux marges du royaume de Bourgogne, il n'est pas tourné – comme les trois sièges précédents – vers la Bourgogne ou la Savoie; il n'est pas un lieu de passage pour l'empereur, et il entretient d'ailleurs avec l'Empire des relations plus lâches encore.

En guise d'introduction, il convient de rappeler brièvement, d'une part les caractéristiques de la »réforme grégorienne« telles que les travaux engagés à la suite de la grande synthèse d'Augustin Fliche ont permis de les établir, d'autre part, l'origine et la définition du »royaume de Bourgogne«, afin de mettre en lumière les atouts dont disposait ce royaume pour accueillir et développer la réforme.

On sait que le mouvement que l'on a coutume d'appeler »réforme grégorienne« a commencé à partir de 1049, lors de l'élection à la papauté de l'évêque Brunon de Toul, devenu le pape Léon IX: c'est alors que les idées réformatrices auxquelles songeaient déjà quelques clercs ont pu véritablement prendre corps. Leur mise en œuvre a connu une affirmation spectaculaire avec le pontificat de Grégoire VII (1073–1085), qui a donné son nom à la réforme, tout en ouvrant un long conflit avec l'empereur, qui se clôt avec le concordat de Worms (1122)⁹. On verra que, dans le cas particulier du royaume de Bourgogne, le conflit sur certains enjeux de la réforme est réapparu près d'un demi-siècle plus tard, sous le règne de Frédéric Barberousse.

La réforme grégorienne affirme d'abord l'importance de l'organisation hiérarchique de l'Église, et singulièrement de son sommet, en soulignant le caractère vénérable de la primauté romaine. Cette organisation doit permettre d'assurer (c'est le véritable objectif de la réforme) la régénération de l'Église, en faisant disparaître les abus provoqués par les interventions des laïcs, notamment les prérogatives religieuses des souverains. Les réformateurs postulent, en effet, la primauté du sacerdoce dans la société. Leur principal champ de bataille sera donc la liberté des élections face aux interventions des laïcs, et singulièrement des rois ou de l'empereur, et le moyen utilisé, l'intervention de représentants personnels du pape.

7 BRUNO GALLAND, Deux archevêchés entre la France et l'Empire: les archevêques de Lyon et les archevêques de Vienne, du milieu du XII^e siècle au milieu du XIV^e siècle, Rome 1994 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 282).

8 L'Église de France et la papauté (X^e–XIII^e siècle). Actes du XXVI^e colloque historique franco-allemand, publ. par Rolf GROSSE, Bonn 1993 (Studien und Dokumente zur Gallia Pontificia, 1).

9 Sur la réforme grégorienne, voir notamment Augustin FLICHE, La réforme grégorienne, Louvain 1924–1937; Raffaello MORGHEN, Gregorio VII e la riforma della chiesa, Palerme 1974.

De tels objectifs pouvaient naturellement se développer d'autant plus aisément que le pouvoir temporel était faible. Aussi bien la situation politique du »royaume de Bourgogne« apparaissait-elle comme privilégiée.

L'expression de »royaume de Bourgogne« avait d'abord été désignée pour qualifier les territoires réunis à la mort de Charles le Chauve, autour de Vienne et d'Arles, par le beau-frère du roi, Boson. Son fils Louis l'Aveugle, et Hugues d'Arles qui succéda à ce dernier, furent plutôt désignés comme rois de »Provence«, afin tout à la fois de marquer le caractère plus méridional de leur souveraineté (qui ne remontait pas, au nord, au-delà de Lyon) et de réserver l'appellation de royaume de Bourgogne à une autre construction politique édiflée autour de Besançon et de régions de la Suisse actuelle par une dynastie d'origine franconienne¹⁰. C'est à ce royaume de Bourgogne que vers 930, dans des conditions assez mal connues, Hugues d'Arles abandonna finalement une partie de ses États. Le royaume ainsi constitué représentait donc une longue bande qui couvrait, du Nord au sud, la Franche-Comté, la Savoie, le Lyonnais, le Dauphiné, le Vivarais, le Comtat et la Provence. C'était une construction politique sans unité, et dont les souverains successifs Rodolphe II (912–937), Conrad le Pacifique (937–993) et Rodolphe III (993–1032) n'exercèrent bien souvent qu'une autorité nominale: après 932, la chancellerie bourguignonne n'intervint plus guère dans la région bisontine, qui constituait pourtant le cœur historique du royaume¹¹. Ainsi purent se développer d'importantes seigneuries ecclésiastiques (autour des archevêchés de Besançon, de Lyon et de Vienne) ou laïques (le comté de Bourgogne, qui se développe à partir de 982 grâce à l'action d'Otte-Guillaume¹², le dauphiné de Viennois, avec Guigues d'Albon qui prend le titre de comte en 1016¹³, ou le comté de Savoie, rassemblé dès avant 1043 par Humbert aux Blanches-Mains¹⁴). Le transfert par voie d'héritage à l'empereur du royaume de Bourgogne, après la mort de Rodolphe III en 1032, ne modifia pas la situation, bien au contraire. Le nouveau souverain était bien lointain, et son action s'exerçait naturellement de manière privilégiée sur ses possessions germaniques.

Trois sièges épiscopaux, autour desquels s'articulera notre réflexion, dominaient alors le royaume de Bourgogne, tant en raison de leur caractère vénérable que de l'autorité politique dont disposent les archevêques.

10 Sur les origines du royaume de Provence, voir le récent article de François BOUGARD, *En marge du divorce de Lothaire II: Boson de Vienne (879–885), le cocu qui fut fait roi?*, dans: *Francia* 27 (2000) p. 33–51, qui complète Robert-Henri BAUTIER, *Aux origines du royaume de Provence. De la sédition avortée de Boson à la royauté légitime de Louis*, dans: *Provence historique* 23 (1973–1974) p. 41–68 (Études dédiées à la mémoire d'Édouard Baratier). Sur les origines du royaume de Bourgogne, voir l'introduction et la bibliographie du recueil des actes des rois de Bourgogne publiés dans les MGH: Theodor SCHIEFFER et Hans-Eberhard MAYER, *Die Urkunden der burgundischen Rudolfinger*, Munich 1977, à compléter notamment par Giuseppe SERGI, *Genesi di un regno effimero: la Borgogna di Rodolfo I*, dans: *Bolletino storico-bibliografico subalpino* 87 (1989) p. 5–44.

11 Gérard MOYSE, *Aux origines du comté de Bourgogne: la formation d'une principauté féodale entre France et Germanie*, dans: *Francia* 15 (1987) p. 109–124, ici p. 115.

12 Ibid. p. 119.

13 Gérard GIORDANENGO, *Le droit féodal dans les pays de droit écrit: l'exemple de la Provence et du Dauphiné, XII^e–début du XIV^e siècle*, Rome 1988 (Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 266), p. 21, n. 109.

14 Francesco COGNASSO, Umberto Biancomano, Turin 1937.

Le plus ancien était le siège épiscopal de Lyon, puisque dès 177 il existait un évêque en charge de cette communauté chrétienne. Il couvrait un diocèse d'une surface étendue, de part et d'autre de l'axe Saône-Rhône: ainsi présentait-il la caractéristique d'ignorer la frontière politique entre la France et l'Empire, même si la ville épiscopale elle-même, au XII^e siècle, relevait entièrement de l'Empire. Il était également à la tête d'une province ecclésiastique dont les quatre diocèses suffragants (Langres, Autun, Mâcon et Châlon) se trouvaient tous situés dans le royaume de France. La renaissance carolingienne, puis la situation politique du royaume de Bourgogne avaient permis aux archevêques de consolider leur position politique. L'archevêque de Lyon joua un rôle déterminant pour faire reconnaître en Lyonnais l'autorité de Louis l'Aveugle¹⁵; au X^e siècle, deux archevêques furent choisis dans la famille royale, Burchard I^{er} (949–956), frère de Conrad, et Burchard II (979–1030), fils du roi. Burchard II en particulier, très introduit à la cour du roi Rodolphe, put exercer sans difficulté son autorité temporelle, et put ainsi se mettre à frapper monnaie. Cependant, le transfert du royaume à l'Empire ébranla cette autorité: une dynastie, implantée en Forez, essaya de récupérer à son profit l'ancien comté carolingien de Lyon; malgré des succès ponctuels, elle ne réussit jamais à s'imposer dans la ville épiscopale. Un traité fut conclu entre le comte et l'archevêque en 1076, traité dont Hubert Gerner a considéré, avec raison, qu'il entraîna la fin de toute activité comtale à Lyon même¹⁶.

Sensiblement plus récent (il ne fut régulièrement occupé qu'au milieu du III^e siècle), le siège épiscopal de Vienne bénéficia d'une évolution plus favorable encore. Le diocèse de Vienne était de très petite taille, et le nombre de paroisses qui le constituaient était, au XIII^e siècle, de moitié inférieur à celui de Lyon. Mais l'archevêque tirait profit du rôle politique qu'avait joué, dès les rois burgondes, sa cité épiscopale, qui avait été la véritable capitale de Boson et de ses successeurs. La province ecclésiastique de Vienne couvrait largement le royaume de Bourgogne, avec les diocèses de Genève, Maurienne, Grenoble, Die, Valence et Viviers. Comme à Lyon, l'archevêque profita de la faiblesse des rois de Bourgogne pour s'imposer. Dès le milieu du X^e siècle, l'archevêque Sobon pouvait faire frapper monnaie à son nom. Surtout, en 1023, le roi Rodolphe concéda officiellement le «comté de Vienne» à l'archevêque. Celui-ci ne rencontra d'ailleurs pas de la part du comte d'Albon la même concurrence que son homologue de Lyon avec le comte de Forez. Si elle était territorialement restreinte, l'autorité politique de l'archevêque de Vienne était solide.

Le siège épiscopal de Besançon, pour sa part, semble remonter au dernier tiers du III^e siècle. Comme à Lyon et à Vienne, la renaissance carolingienne profita à l'archevêque de Besançon, qui souscrit lui-même au testament de Charlemagne. Les archevêques bénéficièrent des séjours de Charles le Chauve, entre 871 et 877, pour obtenir divers privilèges. L'archevêque Thierry sut ensuite opportunément participer à l'élection de Boson, avant de rejoindre Charles le Gros et finalement de reconnaître

15 Étienne FOURNIAL, Recherches sur les comtes de Lyon aux IX^e et X^e siècles, dans: *Le Moyen Âge* 58 (1952) p. 221–252. Pour l'histoire de Lyon et de Vienne au Haut Moyen Âge, je me permets de renvoyer à mon travail cité n. 7.

16 Hubert GERNER, *Lyon im Frühmittelalter. Studien zur Geschichte der Stadt, des Erzbistums und der Grafschaft im 9. und 10. Jahrhundert*, Cologne 1968.

en 888 le fondateur du nouveau royaume de Bourgogne, Rodolphe I^{er}, dont il devint l'archichancelier. Pourtant, l'archevêque ne tira pas tout de suite bénéfice de la constitution du nouveau royaume et de l'éloignement politique de son souverain. La réalité du pouvoir passa d'abord aux mains du comte, Otte-Guillaume, qui réussit à imposer à l'archevêché son beau-fils Liétaud, en 993, puis en 1016–1018 Gautier, en dépit des tentatives de l'empereur Henri II et du roi Rodolphe en faveur d'un chapelain royal, Berthald¹⁷. Ce n'est qu'après la mort d'Otte-Guillaume en 1026 et l'avènement de son fils Renaud que l'archevêque Hugues de Salins réussit à obtenir sur sa ville épiscopale une seigneurie indépendante.

Au milieu du XI^e siècle, les trois grands sièges épiscopaux du royaume de Bourgogne disposaient donc tous d'une véritable indépendance vis-à-vis de l'empereur, leur souverain nominal, et s'étaient affranchis des pouvoirs locaux. Cette situation constituait naturellement un élément tout à fait remarquable pour la réforme grégorienne. Il faut ajouter que le royaume était également déjà un foyer monastique important, et on sait le rôle joué par les moines dans le développement des idées réformatrices. C'est dans le diocèse de Besançon qu'avait été fondée par saint Colomban, à la fin du VI^e siècle, l'importante abbaye de Luxeuil, qui réussit à maintenir son indépendance tout au long de l'époque féodale. C'est également dans le diocèse de Besançon que le futur abbé de Cluny, Bernon, installa ses premières fondations: Gigny, Baume-les-Messieurs et Saint-Lothon. Saint-Oyen-de-Joux (Saint-Claude) appartenait à la même zone géographique, quoique relevant du diocèse de Lyon. Celui-ci comptait encore d'autres grandes abbayes – Ainay, l'Ile-Barbe et Savigny – mais leur influence spirituelle n'était pas comparable.

I. Le royaume de Bourgogne dans la préparation de la réforme grégorienne

En décembre 1048, l'empereur Henri III, sollicité par les Romains pour le choix d'un pape après la mort du pape Damase II, désigna l'évêque de Toul, Brunon, qui prit le nom de Léon IX. Son pontificat ouvrait la période de la »réforme grégorienne«. Or, parmi les prélats qui connaissaient le mieux le futur pape, figuraient précisément deux archevêques du royaume de Bourgogne: Hugues de Salins, archevêque de Besançon, et Halinard de Sombernon, archevêque de Lyon, tous deux acquis aux idéaux réformateurs, et qui bénéficiaient également de l'estime, voire de la confiance d'Henri III. Cette situation particulièrement favorable explique le rôle joué par ces prélats dans l'accompagnement des premières mesures décidées par Léon IX. C'est ce rôle que je voudrais ici mettre en lumière, en présentant successivement ces hommes et leur action, mais aussi en recherchant si, au-delà d'eux, la réforme a été également reçue et accompagnée dans le royaume de Bourgogne.

Deux archevêques acquis à la réforme

La figure centrale est naturellement celle d'Hugues de Salins, archevêque de Besançon de 1031 à 1066. Sa figure nous a été rendue familière par les travaux du père de

17 DE VREGILLE (voir n. 2) p. 27–28.

Vregille, dont je voudrais souligner ce que lui doivent les développements qui vont suivre¹⁸.

Hugues appartenait à une des principales familles de la comté de Bourgogne, famille très liée à la cour des Rodolphiens, ce qui la démarquait de la politique suivie par le comte de Bourgogne Otte-Guillaume; il occupa même pendant quelques années la charge de chapelain du roi Rodolphe. Sa situation personnelle contribua certainement à favoriser son élection, même si celle-ci fut effectuée librement par le clergé et le peuple de Besançon (Hugues ne manqua pas de le rappeler plus tard, lorsqu'il encouragea les réformateurs à lutter contre la simonie). Dès son élection, Hugues manifesta une importante activité réformatrice, d'abord en obtenant des laïcs la restitution de biens d'Église qu'ils avaient usurpés (notamment du comte Renaud lui-même), puis en menant à bien la reconstruction de l'église Saint-Étienne de Besançon, à peine entreprise par son prédécesseur, et en y établissant un chapitre particulier, qu'il dota ultérieurement en partie sur ses biens propres. Mais à partir de 1041, la carrière de Hugues se trouva orientée fort différemment. Il se rendit à Strasbourg, pour le premier séjour du roi Henri III en Bourgogne, et conduisit ensuite le roi à Besançon même. C'est alors qu'il acquit la confiance du souverain, et se trouva placé dans une position qui allait faire de lui, selon l'expression de P. Kehr, le «régent» particulier du royaume bourguignon, ou au moins le principal homme de confiance d'Henri III¹⁹. Le roi mit en place une chancellerie particulière pour le royaume de Bourgogne (comme pour ceux de Germanie et d'Italie) et fit de Hugues son archichancelier. De plus, il accorda à l'archevêque la «confirmation» de sa seigneurie sur la ville et obtint l'abandon des prétentions du comte, ce qui permettait à Hugues de bénéficier de la même position de seigneur que les principaux archevêques de Germanie ou du royaume de Bourgogne. Dès lors, Hugues de Salins accompagna le roi et le conseilla dans sa politique ecclésiastique. C'est ainsi qu'il eut l'occasion de connaître l'évêque de Toul, Brunon, le futur Léon IX.

Quant à Halinard de Somberton, il avait d'abord occupé pendant quinze ans la charge d'abbé de Saint-Bénigne de Dijon avant d'être élu en 1046 archevêque de Lyon²⁰. La chronique de Saint-Bénigne nous permet de bien le connaître. Halinard avait été formé, comme Hugues de Salins, auprès de l'évêque Gautier d'Autun, et c'est probablement dès ce moment-là que les deux futurs archevêques entrèrent en relations. Ces liens se poursuivirent lorsque Halinard devint abbé de Saint-Bénigne, car l'abbaye avait plusieurs possessions à Salins: dès les premiers mois de son pontificat, Hugues concéda à l'abbaye les églises de Notre-Dame de Salins et de Saint-Georges de Vesoul²¹; surtout, quelques années plus tard, il confia à Saint-Bénigne l'église Saint-Anatoile de Salins, une petite collégiale fondée par ses parents, à laquelle il était personnellement très attaché, que lui-même avait essayé de réorgani-

18 Sur tout ce qui suit, je renvoie donc à DE VREGILLE (voir n. 2), qui a rassemblé de manière exhaustive les informations sur Hugues de Salins, éclairant du même coup les débuts de la réforme grégorienne.

19 Paul KEHR, *Vier Kapitel*, p. 45–46, cité par DE VREGILLE (voir n. 2) p. 87.

20 DE VREGILLE (voir n. 2) et la notice également due à B. DE VREGILLE, dans: *Dict. d'histoire et de géographie ecclésiastiques* [DHGE] 24, 1993, col. 152–154.

21 DE VREGILLE (voir n. 2) p. 46–49.

ser, mais dont la destinée lui paraissait plus assurée comme prieuré d'une grande abbaye²². C'est également comme abbé de Saint-Bénigne que Halinard eut l'occasion d'entrer en relations avec l'évêque Brunon de Toul, qui fit appel à lui pour la réforme de ses monastères²³. Ces différents éléments témoignent de la qualité de son action à la tête de l'abbaye. Aussi bien, lorsque Henri III, en 1041, chercha à régler le conflit qui depuis dix ans opposait deux candidats au siège de Lyon, c'est à Halinard qu'il offrit l'archevêché: mais celui-ci refusa, en justifiant de sa profession monastique, et proposa à la place l'archidiaque de Langres, Oudri. Ce n'était qu'un répit. À la mort d'Oudri, en 1046, Halinard fut de nouveau désigné, cette fois-ci par les libres suffrages du clergé de Lyon; fait exceptionnel, le procès-verbal de l'élection fut accompagné de la triple souscription du pape Grégoire VI, du roi Henri III et de l'archichancelier du royaume, c'est-à-dire Hugues de Salins. Halinard dut s'incliner. Son épiscopat à Lyon fut bref (il mourut dès 1052), et s'il se montra un collaborateur actif de Léon IX, ce rôle ne lui permit guère de se consacrer à la réforme de son diocèse²⁴.

L'accompagnement des décisions de Léon IX

Le rôle joué par Hugues et Halinard dans la préparation de la réforme se manifeste par leur présence régulière aux côtés du pape, signe de reconnaissance de la primauté romaine, par leur condamnation répétée de la simonie, et par l'expression de leur attachement à l'indépendance des élections épiscopales.

Les liens de Hugues et de Halinard avec Brunon de Toul et leur appartenance à l'entourage de Henri III expliquent leur présence régulière aux assemblées tenues par Léon IX. Halinard participa ainsi – seul prélat non italien avec l'archevêque de Trèves – au premier synode romain convoqué par Léon IX à Pâques 1049. Il accompagna ensuite le pape dans son premier déplacement vers l'Italie du Nord, la Germanie et la France. Leur cortège fut rejoint à Saint-Maurice d'Agaune par Hugues de Salins, et c'est ensemble qu'ils participèrent au concile de Reims tenu par le pape en octobre 1049. Au printemps 1050, l'archevêque de Vienne, Léger, les rejoignit pour participer à un nouveau synode réuni à Rome, accompagné de son suffragant l'évêque de Genève: ainsi que l'a bien noté Bernard de Vregille, le royaume de Bourgogne se trouvait ainsi le plus représenté, après l'Italie naturellement. À l'automne 1050, Léon IX se rendit une nouvelle fois dans le royaume de Bourgogne, où il consacra l'église Saint-Étienne de Besançon »restaurée« par Hugues de Salins; il assista ensuite à la consécration par Halinard du nouvel évêque de Langres. En 1052, lorsque Léon IX descendit en Italie du sud pour s'occuper des affaires de Bénévent, il demanda à Halinard de l'accompagner; l'archevêque de Lyon rentra ensuite à Rome avec le pape, et c'est là qu'il mourut en juillet 1052. Après la mort de Léon IX et d'Henri III, c'est encore Hugues de Salins que Nicolas II désigna pour le représenter au sacre du jeune roi de France Philippe I^{er}²⁵.

22 Ibid. p. 70–71.

23 Ibid. p. 66.

24 BLIGNY (voir n. 1) p. 47.

25 On le sait grâce au procès-verbal du sacre, publié dans le Recueil des historiens des Gaules et de la France, XI, p. 32. Cf. Augustin FLICHE, *Le règne de Philippe I^{er}*, Paris 1932, p. 3–5.

Hugues et Halinard avaient manifesté publiquement leur condamnation de la simonie dès 1046 en participant, aux côtés notamment de Raimbaud, archevêque d'Arles, au concile de Sutri qui avait déposé le pape Grégoire VI. Cette déposition n'était nullement fondée sur l'indignité du pape, mais sur le fait qu'il avait obtenu le pontificat de son oncle le pape Benoît IX par simonie (il faut ajouter qu'une telle déposition permettait plus aisément de déposer les deux antipapes concurrents, Benoît IX et Silvestre III, notoirement indignes, et ouvrait la voie à une nouvelle élection, conforme à la politique de l'empereur et au souci de réforme des prélats qui l'accompagnaient). Tout à fait dépourvue de fondement canonique (elle fut d'ailleurs toujours regrettée par certains, en particulier le futur Grégoire VII), elle constitue certainement une des affirmations les plus spectaculaires du rejet de la simonie par les réformateurs.

Nos deux archevêques eurent bientôt l'occasion d'intervenir de nouveau sur ce sujet. Au concile de Reims tenu à l'automne 1049, les prélats présents, au rang desquels ils se trouvaient, avaient été invités à déclarer publiquement s'ils avaient obtenu leurs dignités par simonie. Hugues comme Halinard répondirent sans difficulté; tel ne fut pas le cas de l'évêque de Langres, qui leur demanda conseil sur ce qu'il devait faire, et préféra finalement s'enfuir plutôt que d'être déposé. Deux semaines plus tard, au concile de Mayence, Hugues de Salins fut de nouveau invité à s'exprimer au sujet de son élection épiscopale: en effet, il se trouva contesté par un certain Berthald, qui prétendait avoir reçu du roi Rodolphe le siège de Besançon à la mort de l'archevêque Hector (c'est-à-dire quelque trente-cinq ans auparavant ...) et n'avoir pu entrer en possession de ce siège épiscopal par la faute de l'archevêque Gautier, puis de Hugues de Salins. Ce dernier répliqua que Berthald n'avait jamais été accepté »parce qu'il avait donné au roi une forte somme pour être évêque, et parce qu'il avait agi à l'encontre du droit de ce lieu qui avait toujours disposé lui-même de l'élection de son évêque«²⁶. L'argumentation de Hugues reposait donc tout autant sur la condamnation de la simonie que sur le privilège propre à Besançon de la liberté d'élection. Le concile saisit cette opportunité et condamna Berthald (jugement sans surprise) non à cause d'une simonie difficile à établir trente ans plus tard, mais au nom du principe de la liberté d'élection, présenté ce faisant non comme un privilège particulier de l'église bisontine, mais comme une règle générale – qui ne devait pourtant être affirmée par Léon IX que dix ans plus tard: Berthald, »non élu par les fils de l'Église ..., ne pouvait pas être imposé aux fidèles malgré eux«.

S'agissant de la liberté d'élection, et partant de l'indépendance vis-à-vis du pouvoir temporel, on ne peut manquer d'évoquer ici l'épisode rapporté par la chronique de Saint-Bénigne (et repris par tous les historiens de la réforme grégorienne) du refus d'Halinard, lors de sa désignation au siège de Lyon, de prêter le serment de fidélité traditionnellement dû au roi. Rappelons-en brièvement les circonstances: informé de son élection, Halinard se rendit à Spire auprès d'Henri III; sollicité par l'archichancelier, c'est-à-dire Hugues de Salins, de prêter le serment de fidélité, il répliqua par le précepte de l'Évangile, repris par saint Benoît, interdisant de jurer et de prendre part aux affaires du siècle – ajoutant qu'il préférerait ne pas recevoir l'épiscopat plutôt que de déroger à ce principe. Faut-il voir là le début de la querelle des investitures? Je

26 MGH, Constitutiones, I, p. 97–100. Document repris par DE VREGILLE (voir n. 2) p. 144–146.

préfère suivre le père de Vregille qui interprète les propos d'Halinard comme une ultime tentative pour échapper à l'épiscopat. Tentative vaine au demeurant, car Henri III passa outre et accorda l'archevêché à Halinard, quoique sans serment. Cependant, si le refus d'Halinard n'avait pas les hautes visées réformatrices qu'on lui a prêté, il exprimait l'embarras dans lequel un serment prêté à un souverain temporel pouvait placer un clerc scrupuleux. Il eut le mérite d'obliger les prélats présents à Spire à prendre position: les Allemands s'indignèrent d'un tel manque de respect vis-à-vis de l'empereur; mais les lorrains, au premier rang desquels Brunon de Toul, prirent la défense de l'abbé de Saint-Bénigne²⁷.

En réalité, le combat pour la liberté d'élection et l'indépendance vis-à-vis de l'empereur ne devait s'engager que quelques années plus tard, sous le pontificat de Grégoire VII, après la disparition de Henri III. L'attitude de Hugues et de Halinard resta nuancée, comme il convenait à des évêques très liés à l'empereur et que la déposition de Grégoire VI par ce dernier, par exemple, n'avait absolument pas scandalisés.

La préparation de la réforme grégorienne dans le royaume de Bourgogne

Si les figures de Hugues de Salins et de Halinard de Sombernon dominent les débuts de la réforme grégorienne dans le royaume de Bourgogne, elles ne sont pas isolées. Bernard Bligny a bien mis en lumière les autres évêques qui, de manière certes plus discrète, ont également préparé la réforme, en favorisant le renouveau monastique, en participant à des synodes réformateurs, en reconstituant le patrimoine des églises. Un événement nous montre à la fois les limites de la réforme dans le royaume, mais également l'acceptation des mesures les plus rigoureuses. En 1055, l'envoyé du pape Victor II, Hildebrand – le futur Grégoire VII – réunit à Lyon un synode réformateur au cours duquel il déposa six évêques²⁸. Six évêques indignes, qui ne collaboraient donc pas à la réforme, mais six évêques dont la déposition fut bien acceptée; ce synode préfigure ceux qu'allait tenir, une vingtaine d'années plus tard, Hugues de Die.

Un prélat nous est mieux connu: l'archevêque de Vienne, Léger. Ancien prévôt de Romans, il accéda au siège épiscopal vers 1031, c'est-à-dire en même temps que Hugues à Besançon et Halinard à Saint-Bénigne. On le voit réunir des synodes dans son diocèse, encourager le développement des abbayes. À partir de l'élection de Léon IX, il participe à plusieurs reprises aux conciles réformateurs, y compris à Rome en 1050²⁹. En 1060 encore, c'est dans sa ville de Vienne que le légat pontifical Étienne réunit un concile pour le royaume de Bourgogne, concile dont les canons reprenaient les dispositions de celui du Latran, réuni par le pape quelques mois plus tôt. Mais l'événement de son épiscopat qui permet le mieux de mesurer concrètement ce que signifiait la mise en œuvre des premiers principes réformateurs est sans doute son attitude pour régler l'élection de l'évêque du Puy.

27 DE VREGILLE (voir n. 2) p. 110–113. Le récit est rapporté par la Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, suivie de la chronique de Saint-Pierre de Bèze, publ. par E. BOUGAUD et J. GARNIER, Dijon 1875, p. 187–189.

28 BLIGNY (voir n. 1) p. 40, d'après Pierre Damien. Bligny rappelle que, d'après Didier du Mont-Cassin, un archevêque de Lyon aurait été déposé; il s'agirait alors du successeur d'Halnard.

29 Ibid. p. 39–41.

À la mort de l'évêque Étienne de Mercœur, le choix des électeurs du Puy s'était librement porté sur le neveu du défunt, Pierre, prévôt du chapitre; mais le roi de France, Henri I^{er}, refusa la consécration du nouvel élu et offrit l'évêché, sans doute moyennant finance, à un certain Bertrand, archidiacre de Mende. Les chanoines du Puy se tournèrent vers l'archevêque de Vienne, peut-être parce que celui-ci avait été chanoine au Puy (mais vingt ans plus tôt), plus sûrement sans doute parce qu'il fallait trouver un arbitre étranger au royaume de France, connaissant pourtant les problèmes de ce dernier – on voit ici un exemple de la situation privilégiée du royaume de Bourgogne vis-à-vis de la France. Or, Léger, qui n'était pas le métropolitain du Puy, se garda bien de prendre lui-même une décision: il conseilla de porter l'affaire devant le pape, affirmant ainsi la primauté pontificale; et il confia à Hugues de Salins, qui se rendait à la cour pontificale, et à ses deux évêques suffragants de Grenoble et de Sion, le soin de présenter l'affaire à Léon IX, qu'il rejoignit lui-même en mars 1053 pour la consécration solennelle de Pierre comme évêque. L'intervention de l'archevêque de Vienne et de l'archevêque de Besançon correspondait parfaitement à la stratégie alors mise en œuvre par les réformateurs vis-à-vis du royaume de France, à savoir d'introduire progressivement la réforme en s'appuyant sur les zones périphériques ou marginales, là où les intérêts mis en cause étaient davantage ceux des princes territoriaux que du roi³⁰.

Le royaume de Bourgogne a donc participé de manière directe à la préparation de la réforme grégorienne. Cette participation repose principalement sur l'archevêque de Besançon et sur l'archevêque de Lyon, mais le rayonnement de ces deux personnalités a entraîné dans leur sillage d'autres prélats, et notamment l'archevêque de Vienne. Et il apparaît bien qu'elle a été facilitée par la position politique particulière du royaume, dont les prélats avaient la confiance de l'empereur, sans en dépendre trop directement.

II. La participation du royaume de Bourgogne à l'affirmation de la réforme

Avec l'élection de Grégoire VII (1073), la réforme grégorienne entre dans une période de combat qui s'achève pour l'essentiel cinquante ans plus tard avec la conclusion du concordat de Worms. Les événements les plus dramatiques sont liés au conflit entre le pape et l'empereur: alors que sous le règne d'Henri III, l'empereur, quoique très attaché à ses prérogatives, agissait dans le sens de l'idéal réformateur, ses successeurs, Henri IV et Henri V, entrèrent en conflit ouvert avec une papauté plus intransigeante.

La stratégie grégorienne s'appuya alors sur les légats, représentants personnels du pape, et disposant de pouvoirs étendus. C'est précisément du royaume de Bourgogne que vint un des principaux légats de Grégoire VII: Hugues de Die, d'abord évêque de Die, puis archevêque de Lyon en 1082; et lorsque vint le moment de résoudre la crise, c'est également dans le royaume de Bourgogne que l'Église trouva la personnalité dont elle avait besoin, en l'occurrence l'archevêque de Vienne, le comtois Guy de Bourgogne, élu pape sous le nom de Calixte II et qui négocia le

30 Rudolf HIESTAND, *Les légats pontificaux en France du milieu du XI^e à la fin du XII^e siècle*, dans: *L'Église de France et la papauté* (voir n. 8) p. 54–80, ici p. 57.

concordat de Worms. Comme pour la période précédente, c'est donc par une présentation des prélats les plus remarquables qu'il nous faut commencer notre analyse, avant d'essayer de préciser en quoi leur appartenance au royaume de Bourgogne a favorisé ou, au contraire, limité leur action, puis d'analyser le lien entre l'activité réformatrice des archevêques et la primatie d'honneur accordée pendant cette période aux deux archevêchés de Lyon et de Vienne.

Les hommes

Hugues de Die n'a pas bénéficié, comme Hugues de Salins ou Guy de Bourgogne, d'une biographie complète³¹. Mais les sources le concernant, et d'abord la chronique d'Hugues de Flavigny, ainsi que ses échanges épistolaires avec les papes et avec Yves de Chartres, permettent de le bien connaître, et d'ailleurs son rôle a été largement décrit par les historiens de la réforme grégorienne³². Il était originaire du diocèse de Vienne, et peut-être apparenté au duc de Bourgogne. Le légat pontifical, Géraud d'Ostie, le choisit en 1073 pour remplacer l'évêque simoniaque de Die³³. Il manifesta dès lors une grande ardeur, interdisant toute intervention des laïcs aux dépens des revenus des églises: même si Grégoire VII l'invita à plus de modération, il le désigna presque aussitôt comme son légat en Gaule, chargé plus précisément du nord et de l'est du royaume, le sud étant bientôt confié à l'évêque d'Oloron, Amat. Le bénéfice assez modeste occupé par le légat correspondait bien à la conception qu'avait alors le pape du rôle de ces légats, qui devaient tirer leur autorité non du siège épiscopal qu'ils détenaient, mais de la confiance que le pape leur avait accordée.

L'analyse de la légation d'Hugues de Die ne saurait entrer dans le cadre de cet article; il suffit ici de signaler que c'est un prélat du royaume de Bourgogne qui fut, selon le jugement des historiens, l'un des meilleurs artisans de la réforme grégorienne, »plus grégorien que Grégoire VII« ainsi que l'a jugé Augustin Fliche. Son intransigeance lui valut d'ailleurs à plusieurs reprises des appels à la modération de la part du pape, qui l'obligea à prendre à ses côtés l'abbé Hugues de Cluny. Surtout, sa position se détériora sensiblement sous les successeurs de Grégoire VII. Avec Victor III, ses relations furent exécrables (peut-être était-il déçu de ne pas avoir été choisi lui-même pour poursuivre l'œuvre de Grégoire). Il retrouva davantage d'autorité sous Urbain II, qui lui renouvela sa légation; mais il dut de nouveau s'effacer sous le pontificat de Pascal II, à une période où le pape préférait nommer des légats italiens chargés d'une mission ponctuelle plutôt que des légats permanents qui risquaient d'échapper à son contrôle³⁴. Il mourut en 1106, alors qu'il se rendait à un concile convoqué par le pape en Émilie.

31 La thèse de droit de G. BOLLENOT, *Un légat pontifical au XI^e siècle. Hugues de Die, primat des Gaules*, Lyon, 1973, est demeurée inédite. La notice la plus récente est donc celle de René FÉDOU, dans: DHGE 25, 1995, col. 215–219. Voir aussi H. RONY, *Hugues de Romans, légat pontifical*, dans: *Revue des questions historiques* 107 (1927) p. 287–303.

32 Voir en particulier Augustin FLICHE, *La réforme grégorienne, II: Grégoire VII*, Paris 1925, p. 217–227.

33 BLIGNY (voir n. 1) p. 52–53.

34 HIESTAND (voir n. 30) p. 62.

À côté de la figure de Hugues de Die, se détache celle de Warmond, moine clunisien d'origine normande, abbé de Déols, choisi par Hugues en 1077 pour l'archevêché de Vienne. Quelques événements mettent en relief sa personnalité et la confiance dont il bénéficiait auprès de Hugues de Die. Dès son arrivée, il entra en conflit avec les chanoines de Saint-Barnard de Romans, qui s'opposaient à la vie régulière; il obtint l'appui de Grégoire VII et l'intervention de Hugues de Die³⁵. En 1078, il fut chargé, très certainement par Hugues de Die, d'une mission d'enquête dans le diocèse de Reims, celui de l'archevêque Manassès qui allait être le principal adversaire d'Hugues de Die avant d'être déposé en 1080. Warmond se comporta dans le diocèse de Reims avec autorité, au point que Manassès l'accusa d'agir «comme un légat»³⁶. La même année, il effectua une autre mission, cette fois dans le diocèse de Thérouanne, pour s'informer après l'élection d'un évêque simoniaque³⁷. En 1079, il fut invité par Hugues, abbé de Cluny, son ancien abbé, à conférer l'ordination sacerdotale à quelques moines, ce qu'il accepta; ce faisant, il prenait position dans le conflit qui opposait l'abbaye de Cluny, forte de l'exemption pontificale qui la rattachait directement au pape, à l'évêque de Mâcon, qui prétendait pouvoir intervenir à Cluny en sa qualité d'ordinaire³⁸. Cette prise de position avait d'autant plus de portée que l'exemption clunisienne était mal acceptée de la plupart des évêques; Warmond se rangeait ainsi parmi les plus ardents défenseurs de la primauté pontificale – même si sa qualité d'ancien moine de Cluny est sans doute la première raison de son choix. Il put d'ailleurs en mesurer les effets, puisqu'à son retour de Cluny, il tomba dans un guet-apens tendu par l'évêque de Mâcon, et qu'au synode réuni à Anse à la suite de cette affaire, il se heurta à l'archevêque de Lyon, Gébuin, pourtant lui aussi reconnu comme un réformateur³⁹. Enfin, en 1080, Grégoire VII, se souvenant de ses origines normandes, lui confia une mission auprès de Guillaume le Conquérant⁴⁰. Il mourut quelques temps plus tard, sans doute à la fin de l'année 1082.

Face à la grande figure de l'archevêque de Lyon et à celle de l'archevêque de Vienne, face à d'autres prélats comme le prédécesseur de Hugues à Lyon, Gébuin, ou l'évêque de Grenoble, Hugues de Châteauneuf⁴¹, le siège épiscopal de Besançon apparaît, pour cette période, d'autant plus effacé qu'il avait joué un rôle important sous l'épiscopat d'Hugues de Salins. En réalité, le siège bisontin bénéficia, avec Hugues II (1067–1085), ancien chancelier d'Hugues de Salins, puis Hugues III, fils du comte de Bourgogne (1085–1101), de prélats également soucieux de la réforme, singulièrement de la restitution des biens d'église; Hugues III s'engagea pour l'expédition de Jérusalem, où il trouva la mort. Mais il est certain qu'à cette période, l'activité des archevêques de Besançon se tient aux limites de leur diocèse.

35 Nicolas HUYGHEBAERT, Un légat de Grégoire VII en Flandre, Warmond de Vienne, dans: *Revue d'histoire ecclésiastique* 40 (1944–1945) p. 187–200, ici p. 189.

36 La lettre de Manassès nous est transmise par Hugues de Flavigny: MGH, *Scriptores VIII*, p. 419.

37 Cette mission en Flandre constitue l'objet de l'article de HUYGHEBAERT (voir n. 35).

38 Voir Marcel PACAUT, *L'Ordre de Cluny*, Paris 1986.

39 Sur cette affaire, BLIGNY (voir n. 1) p. 67–68.

40 *Recueil des historiens ...*, XIV, p. 92 et 765; FLICHE, *La réforme grégorienne* (voir n. 32) p. 122.

41 Voir à son sujet sa *Vie*, rédigée par Guigues le Chartreux: *Vie de saint Hugues évêque de Grenoble: l'ami des moines*, par Guigues le Chartreux, trad. de Marie-Ange CHOMEL, annot. de Bernard BLIGNY, Salzburg 1984 (*Analecta cartusiana*, 112/3).

Une place tout à fait particulière doit être réservée à l'archevêque de Vienne Guy de Bourgogne, celui qui devint pape sous le nom de Calixte II. La figure de ce grand seigneur, à la fois archevêque de Vienne et administrateur du siège de Besançon, prélat dont les actions dans son archevêché ne semblaient pas toujours inspirées par les idéaux les plus réformateurs, mais qui intervint subitement avec vigueur dans le conflit entre Pascal II et Henri V pour se poser en champion du refus de l'investiture laïque, et auquel revient le mérite d'avoir conclu, comme pape, la crise grégorienne avec le concordat de Worms, a longtemps déconcerté les historiens. Dès 1891, en publiant son histoire du pape Calixte II, Ulysse Robert s'était montré prudent en distinguant l'archevêque, assez peu réformateur, et le pape. Le dossier de Guy vient d'être entièrement et magistralement repris par Beate Schilling et ses conclusions ne sont guère en faveur du prélat⁴². Elle nous dépeint un homme dévoré par l'ambition – il essaya vainement de faire établir la primauté de Vienne sur les provinces méridionales de la Gaule, poursuivant d'ailleurs sans doute les tentatives de ses prédécesseurs –, mais dont les qualités étaient inégales: sa légation en Angleterre fut un échec, puisque ni l'archevêque de Cantorbéry, ni le roi ne le reconnurent; il obtint sans doute une autre légation en 1107, mais limitée au royaume de Bourgogne. Son coup de génie fut de réunir, en 1112, un concile dans sa ville épiscopale, pour réagir à la capitulation de l'infortuné Pascal II devant le coup de force de l'empereur Henri V, ce qui lui conféra la réputation d'un réformateur passionné. Guy put ainsi profiter des circonstances exceptionnelles de l'élection pontificale de 1119. Le pape Gélase II venait de mourir à Cluny; les cardinaux présents ne représentaient qu'une faible partie du Sacré-Collège, mais il leur fallait réagir vite et ne pas laisser le trône pontifical vacant trop longtemps. Fort de l'image réformatrice qu'il avait acquise grâce à son concile de Vienne, fort aussi de ses nobles origines, Guy de Bourgogne fut rapidement élu. Il est juste cependant de rappeler que, comme légat, il sut agir en faveur de la réforme – par exemple en désignant en 1117, pour le siège de Besançon, le prévôt du chapitre d'Autun, Anséri, dont l'action pastorale devait se révéler particulièrement bénéfique à son diocèse⁴³.

L'importance de l'appartenance au royaume de Bourgogne

Le rôle du légat Hugues de Die, comme celui de Guy de Bourgogne, est bien connu des historiens. Ce qu'il nous faut ici souligner, c'est de quelle manière leur appartenance au royaume de Bourgogne a déterminé leur action.

L'examen de la légation d'Hugues de Die montre que le royaume de Bourgogne lui a servi de terrain d'essai. C'est dans cette région qu'il a commencé son activité réformatrice. Une série de conciles réunis à Anse (1075), Dijon et Clermont (1076) puis Autun (1077) entraînèrent la déposition des archevêques de Vienne et de Lyon, accusés de simonie, et l'interdit sur le diocèse de Besançon⁴⁴. Le légat en profita pour choisir lui-même les nouveaux archevêques, qui allaient pouvoir seconder son action: Warmond à Vienne, Gébuin à Lyon, ainsi que plusieurs évêques, en particu-

42 Ulysse ROBERT, Histoire du pape Calixte II, Paris, Besançon 1891; SCHILLING (voir n. 5).

43 LOCATELLI, Sur les chemins (voir n. 3) p. 146–147.

44 BLIGNY (voir n. 1) p. 59–60. HIESTAND (voir n. 30) p. 57–58 évoque un «synode de Lyon».

lier Hugues à Grenoble (qui fut canonisé deux ans après sa mort). La situation périphérique du royaume de Bourgogne, tout autant que la bonne connaissance qu'en avait Hugues – au moins pour la partie médiane, c'est-à-dire le Lyonnais et le Dauphiné – expliquent évidemment qu'il ait servi de point de départ. Ce n'est qu'après avoir entrepris la réforme dans le royaume de Bourgogne que Hugues de Die porta son action au-delà, c'est-à-dire vers le nord de la France, objet principal de sa légation; son assise bourguignonne lui servit alors de point d'appui. En 1077, le concile d'Autun se prononça également contre les archevêques de Sens, de Bourges, de Bordeaux et de Reims, ainsi que contre les évêques de Noyon, Chartres, Châlons-sur-Marne, Senlis et Auxerre; l'année suivante, le concile de Poitiers examina le cas de l'archevêque de Tours.

L'importance de cet ancrage de Hugues dans le royaume de Bourgogne est confirmée par sa nomination au siège de Lyon en 1082. Les circonstances en sont bien connues, grâce à la lettre que Grégoire VII adressa à son légat, le 24 octobre 1102, après la mort de l'archevêque Gébuin quelques mois plus tôt: »Tu dois veiller à ce que l'on ne diffère pas davantage d'ordonner pour le siège de Lyon un archevêque qui soit réellement un soldat du Christ et un défenseur de la justice ... Et si on ne peut pas trouver rapidement un tel homme, nous t'ordonnons ... d'accepter le gouvernement de cette sainte Église de Lyon«. Cette invitation pressante revenait à désigner Hugues comme un »candidat officiel«; ses chances étaient d'autant plus grandes qu'il avait déjà occupé une dignité au chapitre de Lyon⁴⁵.

Cette nomination correspond certes à une évolution et à un renforcement du rôle du légat: il s'agissait d'éliminer l'opposition entre ce dernier et l'autorité métropolitaine; aussi bien, dans le même temps, le légat Amat d'Oloron se fit-il élire archevêque de Bordeaux⁴⁶; et pour Hugues de Die, cette promotion était d'autant plus remarquable qu'elle intervenait après quelques désaccords de méthode avec le pape⁴⁷. Mais surtout, elle consacrait l'importance »stratégique« du royaume de Bourgogne pour une diffusion de la réforme vers la France. Le choix de Lyon plutôt que Vienne ou Besançon, par exemple, découle certes de circonstances d'opportunité – le siège était vacant au bon moment, et Hugues de Die était déjà très lié à cette église; mais le choix d'un archevêché du royaume de Bourgogne, en revanche, ne relève pas de la simple conjoncture⁴⁸.

De fait, la présence de Hugues à Lyon lui permit de disposer d'une position plus assurée pour poursuivre son action: c'est ainsi qu'il put recevoir dans son diocèse, à trois reprises, l'archevêque de Cantorbéry, Anselme, en conflit avec le roi d'Angleterre Henri I^{er}. Cependant, son effacement, après la disparition de Grégoire VII, ne lui permit pas de profiter plus longtemps de ces circonstances favorables.

45 Jean BEYSSAC, *Les chanoines de l'Église de Lyon*, Lyon 1914, p. 21.

46 HIESTAND (voir n. 30) p. 61.

47 H. RONY, *La politique française de Grégoire VII. Conflit entre le pape et son légat*, dans: *Revue des questions historiques* 109 (1928) p. 5–34.

48 Le fait que Lyon ait obtenu, quelques années plus tôt, la primatie sur les provinces de Rouen, de Sens et de Tours – primatie sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir – est sans doute apparu comme un élément supplémentaire en faveur de ce choix, mais certainement pas comme un élément déterminant.

Si le royaume de Bourgogne servit de point d'ancrage pour l'expansion de la réforme en France, en revanche, Grégoire VII ou ses successeurs ne l'utilisèrent pas pour intervenir dans l'Empire. Il y a là un changement très net par rapport à la période précédente: on se souvient du rôle joué par Hugues de Salins et Halinard de Sombernon aux côtés d'Henri III. Ce changement tient tout à la fois aux événements – les relations d'Henri IV, puis d'Henri V avec la papauté n'ont évidemment aucun rapport avec celles d'Henri III –, et à l'éloignement des empereurs vis-à-vis du royaume de Bourgogne: si cet éloignement favorise le développement de la réforme dans le royaume, il ne permet pas aux archevêques d'intervenir dans l'Empire. Du même coup, le royaume de Bourgogne se tourne davantage vers la France, amorçant ainsi l'évolution qui entraînera très progressivement, jusqu'au XV^e siècle, sa réunion au royaume.

C'est seulement à la suite des violences exercées par l'empereur Henri V contre Pascal II, en 1111, et de la capitulation de ce dernier, que le royaume de Bourgogne réagit vigoureusement. Cette réaction reste d'ailleurs très liée à celle qui se produisit alors dans l'ensemble du royaume de France. L'archevêque de Lyon, Josserand, qui avait succédé à Hugues de Die, tenta le premier de réunir un concile, à Anse. Ce fut un échec: d'une part, Josserand inquiéta les réformateurs les plus modérés, tels Yves de Chartres, parce que son concile était dirigé autant contre l'empereur que contre le pape – «désirable pilote, qui dans les temps calmes exerce avec arrogance ton autorité, et qui dans la tempête abandonnes le gouvernail et tous les agrès du navire»⁴⁹; d'autre part, les évêques de la province de Sens ne voulaient pas paraître accepter du même coup les prétentions de l'archevêque de Lyon à la primatie⁵⁰. Quelques mois plus tard en revanche, Guy de Bourgogne, pourtant réformateur bien moins zélé que Josserand, réussit là où ce dernier avait échoué. Il réunit un concile à Vienne, après celui réuni par Pascal II lui-même au Latran et qui était apparu à beaucoup comme trop timide, et il en fit confirmer les décrets par le pape. Cette initiative lui permit d'apparaître du même coup – nous l'avons déjà signalé – comme le champion des réformateurs. Il y parvint d'autant mieux que son initiative était encouragée par le roi de France⁵¹ (témoignage des liens toujours plus étroits qui unissaient le royaume de Bourgogne à la France): Louis VI n'était pas fâché de faire ainsi échec à la primatie lyonnaise, et il était également fidèle à la stratégie mise en œuvre par Philippe I^{er} à la fin de son règne, et qui allait être poursuivie jusqu'à Louis VII, d'apparaître comme le champion du pape face à l'empereur⁵². Le fait cependant que le concile ait été réuni en terre d'Empire lui donnait une résonance plus forte que s'il avait eu lieu en France. Là encore, la position du royaume de Bourgogne servait l'affirmation de l'idéal réformateur.

49 Cité par Achille LUCHAIRE, *Les premiers capétiens*, Paris 1911, rééd. 1980 (Histoire de la France dir. par Ernest Lavisse), p. 234. Sur Josserand, je renvoie à ma notice dans: DGHE 28, fasc. 163, 2001, col. 289–290. Il avait été nommé archevêque par le pape Pascal II, alors qu'il venait de lui demander, en sa qualité d'abbé d'Ainay, de consacrer la nouvelle abbatale qu'il avait faite construire sur le plan des basiliques romaines – parti qui démontrait sa fidélité au siège de Pierre.

50 Sur l'échec du concile d'Anse, BLIGNY (voir n. 1) p. 74 et n. 246.

51 Le concile de Vienne fut réuni, d'après Suger, *cum suffragio et consilio* de Louis VI, voir Suger, *Vie de Louis VI le Gros*, éd. Henri WAQUET, Paris 1929, p. 65–69.

52 BRUNO GALLAND, *Les relations entre la France et l'Empire au XII^e siècle*, dans: *Die Staufer im Süden. Sizilien und das Reich*, publ. par Theo KÖLZER, Sigmaringen 1996, p. 57–82.

Les diocèses bourguignons pouvaient d'autant mieux servir cet idéal qu'ils connurent, à partir des dernières années du XI^e siècle, un véritable épanouissement spirituel, facilité précisément par l'ancienne tradition réformatrice développée autour d'Hugues de Salins, Halinard ou Léger, mais aussi par les réformes vigoureuses conduites par Hugues de Die. Ce n'est pas le lieu ici d'analyser les manifestations de la réforme dans le royaume de Bourgogne: cette analyse a déjà été conduite par Bernard Bligny, à la thèse duquel on ne peut que renvoyer. Tout au plus voudrais-je souligner la remarquable floraison monastique du XI^e et du début du XII^e siècle. Grâce en particulier, au rayonnement de Cluny⁵³, lié historiquement aux pays comtois puisque c'est à Gigny et à Baume-les-Messieurs que Bernon avait expérimenté ses principes réformateurs, le diocèse de Besançon connut, à partir de 1075, une très importante expansion clunisienne (voir la carte publiée dans la *Gallia pontificia*). Mais c'est aussi dans le royaume de Bourgogne que prit naissance l'ordre des Chartreux, fondé par saint Bruno en 1084 et encouragé par l'évêque Hugues de Grenoble. Ce succès de la réforme et ce développement des ordres monastiques se prolongèrent également, dans la première moitié du XII^e siècle, par le nombre croissant d'évêques choisis parmi les religieux: citons les archevêques de Lyon Josserand (1107–1118), ancien abbé bénédictin d'Ainay, Renaud de Semur (1129–1131), ancien abbé de Vézelay, ou Pierre de Bourgogne (1132–1139), moine de Cluny; les cisterciens Pierre I^{er} (1132–1140) et Pierre II (1141–1174), évêques de Tarentaise, Amédée, évêque de Lausanne (1145–1159), ou Guérin, évêque de Sion (1138–1150); et surtout les chartreux Hugues, évêque de Grenoble (1132–1148) puis archevêque de Vienne, Bernard (1136–1152) et Anthelme (1163–1175), évêques de Belley. La réalité de la réforme dans le royaume de Bourgogne se manifesta également durant le schisme dit d'Anaclet⁵⁴: l'évêque Hugues de Grenoble joua un rôle déterminant en faisant reconnaître Innocent II au concile du Puy à l'automne 1130; et le pape, dans ses pérégrinations d'exilé, séjourna successivement à Lyon, Vienne et Valence pour regagner l'Italie⁵⁵.

La primatie

On ne saurait analyser le rôle du royaume de Bourgogne dans la réforme grégorienne sans évoquer la trop fameuse primatie des Gaules accordée au même moment à l'archevêque de Lyon. Les circonstances de cette concession, comme la réalité de son contenu, sont étroitement liées, en effet, à la position du royaume de Bourgogne dans la stratégie réformatrice de Grégoire VII.

La primatie lyonnaise a fait couler beaucoup d'encre⁵⁶. C'est le 19 avril 1079 que le pape Grégoire VII accorda à l'archevêque de Lyon – c'était alors Gébuin, désigné

53 Sur le rôle de Cluny dans la réforme grégorienne, voir en particulier Armin KOHNLE, Abt Hugo von Cluny (1049–1109), Sigmaringen 1993 (Beihefte der Francia, 32).

54 Sur cette affaire, Mario DA BERGAMO, La duplice elezione papale del 1130. I precedenti immediati e i protagonisti, dans: Contributi dell'Istituto di storia medioevale, 1: Raccolta di studi in memoria di Giovanni Soranzo (Pubblicazioni dell'Università cattolica del sacro cuore, Scienze storiche, 10), Rome 1968, p. 265–302.

55 Les passages des papes à Lyon au Moyen Âge ont été rappelés par René FÉDOU, Les papes du Moyen Age à Lyon, Lyon 1988.

56 Les principaux travaux sont les suivants: Augustin FLICHE, La primatie des Gaules depuis l'époque carolingienne jusqu'à la fin de la querelle des Investitures, 876–1121, dans: Revue historique 173

deux ans plus tôt par Hugues de Die – la primatie sur les quatre provinces ecclésiastiques de Lyon, Sens, Rouen et Tours. L'origine de cette décision a été très discutée. Chacun est d'accord pour observer que la primatie venait ébranler la position de l'archevêque de Sens qui avait bénéficié à plusieurs reprises, aux IX^e et X^e siècles, d'un « vicariat apostolique ». Pour Augustin Fliche, il s'agissait avant tout de réduire l'importance de la fonction même de primat, en profitant de son transfert de Sens à Lyon pour en restreindre la portée à quatre provinces ecclésiastiques. François Villard a établi l'exercice d'une primauté de Lyon sur les provinces de Lyonnaise avant 1079: c'est l'héritage, me semble-t-il, de l'ancienne organisation administrative de la Gaule; les quatre provinces concernées correspondaient aux quatre provinces de Lyonnaise première, seconde, troisième et quatrième du III^e siècle, et le fait qu'elles portassent le nom de « Lyonnaise » impliquait, même vaguement, une certaine prééminence de Lyon sur les trois autres chefs-lieux de Rouen, Sens et Tours. Mais Villard a déduit de cette constatation que la bulle de 1079 n'était qu'une de ces nombreuses bulles de confirmation que « le pape expédiait de la même façon à tous les dignitaires ecclésiastiques qui en sollicitaient au gré des circonstances ». Je considère, pour ma part, que s'il ne faut pas exagérer l'importance de la primatie, il ne faut pas non plus en réduire excessivement la portée. La décision de Grégoire VII était clairement politique: il s'agissait de soustraire un certain nombre d'évêchés français à l'autorité du roi de France Philippe I^{er}, et à éviter la réunion de ces évêques sous un prélat trop soumis au roi, en l'occurrence l'archevêque de Sens. Le roi de France et l'archevêque de Sens ne se trompèrent d'ailleurs pas sur la signification de cette décision: l'archevêque de Sens ne cessa, au cours du XII^e siècle, de manifester son refus de reconnaître la primatie lyonnaise (ce fut une des raisons de l'échec du concile organisé par Josserand à Anse en 1112). En accordant la primatie au siège de Lyon, le pape soulignait ainsi l'importance du royaume de Bourgogne pour sa politique vis-à-vis du royaume de France, comme il l'avait fait en choisissant Hugues de Die comme légat en Gaule, et comme il le fit, quelques années plus tard, en invitant le même Hugues de Die à se faire élire archevêque de Lyon. Sans doute Hugues de Die est-il d'ailleurs lui-même à l'origine de la primatie lyonnaise, lui qui était aux avant-postes du conflit du pape contre le roi de France, qui connaissait très bien le royaume de Bourgogne et qui avait personnellement choisi l'archevêque Gébuin.

Dans la pratique cependant, la primatie n'eut guère de conséquence; si Hugues de Die joua un rôle important, ce fut comme légat, et non comme primat⁵⁷. Aussi bien,

(1934) p. 329–342. H. RONY, Saint Jubin archevêque de Lyon et la primatie lyonnaise, dans: *Revue d'histoire de l'Église de France* 15 (1929) p. 409–430. LEGARET, La question de la primatie lyonnaise sous l'archevêque Hugues de Lyon, dans: *Revue d'histoire de Lyon* (1903) p. 80. La survie de la primatie lyonnaise à l'époque moderne a notamment été analysée par Th. MALLEY, Monseigneur Camille de Neuville et la primatie lyonnaise, dans: *Revue d'histoire de l'Église de France* (1912) p. 38–54 et 149–163. Un article récent a repris le dossier: François VILLARD, Primatie des Gaules et réforme grégorienne, dans: *Bibliothèque de l'École des chartes* 149 (1991) p. 421–434. La primatie des Gaules fait actuellement l'objet d'une thèse de doctorat élaborée par Fabrice Délivré à l'Université Paris I.

57 Voir LEGARET (cit. n. 56) p. 80 « S'il y a eu sous l'épiscopat d'Hugues de Die une primatie lyonnaise, elle n'a pas été autre chose que la prééminence personnelle qu'Hugues s'était acquise en se faisant pendant de longues années et en qualité de légat, l'exécuteur impitoyable des décisions du Saint-Siège ».

si la primatie survécut à Grégoire VII – elle fut régulièrement confirmée par Pascal II en 1116, par Calixte II en 1121, par Célestin II en 1144, par Adrien IV en 1154 et par Alexandre III en 1165 –, les archevêques de Lyon s'attachèrent surtout à obtenir du pape, au XII^e siècle, la qualité de légat, à une époque où cette qualité aussi devenait plutôt honorifique⁵⁸; et il faut attendre la fin du XII^e siècle pour voir un archevêque de Lyon – c'est Jean Bellesmains – accorder de l'importance à sa primatie en la faisant figurer dans sa titulature⁵⁹.

Quant à la primatie accordée à l'archevêque de Vienne, en 1122, elle n'a pas du tout le même caractère. Il s'agissait d'une ancienne prétention des archevêques de Vienne, prétention appuyée sur un ensemble de documents faux dont Beate Schilling a bien analysé la constitution. Devenu pape, Calixte II s'empressa d'accorder à son ancien siège épiscopal l'honneur jusqu'ici usurpé.

III. La reprise en main du royaume de Bourgogne par Frédéric Barberousse, et ses conséquences

Depuis la disparition d'Henri III, les liens entre l'empereur et le royaume de Bourgogne s'étaient singulièrement distendus, ce qui avait permis au royaume de Bourgogne de servir de base pour le développement de la réforme et pour son affirmation en France. Cette situation se trouva modifiée dans les années 1160, qui virent tout à la fois un nouveau conflit entre l'empereur et le pape, conflit qui déboucha sur la contestation de l'élection d'Alexandre III, et la reprise en main du royaume de Bourgogne par l'empereur. De la sorte, c'est à ce moment-là que le royaume de Bourgogne connut de manière aiguë la crise de conscience qu'avait connue la partie germanique de l'Empire trente ans auparavant. On examinera successivement les circonstances de cette crise, son développement dans les diocèses bourguignons, mais aussi sa signification réelle quant à la fragilité ou non de la mise en place de la réforme en Bourgogne.

Les circonstances de la reprise en main

En 1156, Frédéric Barberousse épousa l'héritière du comté de Bourgogne, Béatrice, fille du comte Renaud III. Ce mariage, qui pouvait passer pour une mésalliance, constituait en réalité pour Frédéric Barberousse une extraordinaire opportunité politique. Dès 1153, il avait essayé de marquer sa souveraineté dans la région en organisant une expédition militaire en faveur de Berthold de Zähringen contre le comte de Mâcon: l'expédition s'était soldée par un échec. En épousant Béatrice, Barberousse reprenait pied dans le royaume de Bourgogne, et précisément à partir du comté qui avait toujours été la partie du royaume la plus étroitement associée à l'Empire⁶⁰. De fait, si Barberousse séjourna seulement dans le comté de Bourgogne –

58 HIESTAND (voir n. 30) p. 62. Furent légats les archevêques de Lyon Humbaud (1119–1128) sous Innocent II, Amédée (1143–1148) sous Eugène III, Héraclé de Montboissier (1153–1163) sous Adrien IV. Amédée a été désigné en 1147, sans doute à l'occasion du séjour du pape à Lyon: ce qui montre que cette légation n'avait plus du tout le caractère qu'elle avait connu sous Grégoire VII.

59 GALLAND (voir n. 7) p. 107–108.

60 Paul FOURNIER, *Le royaume d'Arles et de Vienne*, Paris 1891.

à Besançon en 1157, à Dôle en 1162 –, il en profita pour manifester son autorité dans tout le royaume. En octobre 1157, il réunit une assemblée solennelle à Besançon, à laquelle participèrent les principaux seigneurs laïcs et ecclésiastiques du royaume. Il en profita pour accorder douze privilèges solennels (dont plusieurs scellés de sa bulle d'or) aux différents prélats présents, et particulièrement aux archevêques d'Arles, de Besançon, de Lyon et de Vienne, ainsi qu'aux évêques de Genève, Valence, Avignon, Marseille et Apt⁶¹. Il accorda le titre d'archichancelier du royaume de Bourgogne à l'archevêque de Vienne, sans doute pour marquer son pouvoir vers les régions les plus méridionales du royaume: jusque-là en effet, c'est l'archevêque de Besançon qui avait détenu ce titre⁶².

Or, c'est précisément à ce moment qu'un nouveau conflit s'ouvrit entre l'empereur et l'Église. L'assemblée de Besançon fut en effet le théâtre d'une altercation entre l'empereur et le légat pontifical, le cardinal Rolando Bandinelli, sur la primauté du pouvoir du pape par rapport à celui de l'empereur⁶³. Le conflit prit un aspect plus dramatique encore lorsque le cardinal Bandinelli fut élu pape, en 1159, pour succéder à Adrien IV: Barberousse profita des contestations sur la régularité de cette élection pour refuser de reconnaître Bandinelli (qui avait pris le nom d'Alexandre III) et pour apporter son soutien à son concurrent malheureux, le cardinal Octavien, qu'il fit proclamer pape sous le nom de Victor IV.

Les prélats du royaume de Bourgogne furent évidemment invités à adhérer au candidat de l'empereur. Cependant, et ainsi que l'a bien souligné René Locatelli, «la situation était suffisamment complexe pour justifier hésitations et attentisme et, durant près de deux ans, nombre de prélats ont pu s'interroger en toute bonne foi pour savoir dans quel camp se trouvait la vérité»⁶⁴. Aussi bien Héraclé de Montboisier, archevêque de Lyon (1153–1163), Étienne, archevêque de Vienne (1156–1163) et Humbert, archevêque de Besançon (1135–1161), purent-ils d'abord reconnaître l'antipape, sans prendre figure d'archevêques schismatiques. La situation évolua à partir de 1162, lorsqu'après l'échec d'une entrevue avec le roi de France à Saint-Jean-de-Losne, et la reconnaissance solennelle d'Alexandre III par la France et l'Angleterre, l'empereur durcit sa position. Une assemblée réunie à Dôle proclama la légitimité de Victor IV et excommunia Alexandre III. Il fallait alors à l'empereur des prélats d'une totale docilité, en particulier dans ce royaume de Bourgogne où il tenait à affirmer son autorité.

61 Ce dossier a été étudié par Hans HIRSCH, *Urkundenfälschungen aus dem Regnum Arelatense. Die burgundische Politik Kaiser Friedrichs I*, Vienne 1937. Le point de vue critique de Hirsch (qui considère en particulier que les diplômes adressés à l'archevêque de Vienne sont des faux) a été nuancé, avec raison me semble-t-il, par Jacques DE FONT-RÉAULX, *Les diplômes de Frédéric Barberousse relatifs au royaume d'Arles: à propos d'un livre récent*, dans: *Annales du Midi* 203 (1939) p. 295–306.

62 GALLAND (voir n. 7) p. 40–47.

63 Sur ces événements, Marcel PACAUT, *Alexandre III. Étude sur la conception du pouvoir pontifical dans sa pensée et dans son œuvre*, Paris 1956, en particulier p. 102–105 et 119.

64 René LOCATELLI, *Frédéric Barberousse et les archevêques de Besançon*, dans: *Francia* 15 (1987) p. 130–147, ici p. 137.

La crise dans le royaume de Bourgogne

Dès 1162, les conséquences du schisme se firent sentir à Besançon. L'archevêque Gauthier, élu quelques mois plus tôt, et dont l'élection manifestait la force de l'influence française (il était le frère du duc de Bourgogne), dut se retirer dans des conditions assez mal éclaircies, mais liées sans doute à la pression de l'empereur: il occupa désormais l'évêché de Langres. Frédéric Barberousse fit élire à sa place un Allemand, Herbert, prévôt d'Aix-la-Chapelle. Partisan convaincu de l'empereur, il fut aussi son légat en Bourgogne. Sans doute n'était-il pas un prélat indigne, même si son image a été noircie par ses détracteurs. Mais son engagement aux côtés de l'empereur – qu'il accompagna lors de certaines expéditions militaires – faisait de lui le représentant d'une «église impériale» précisément combattue par les réformateurs⁶⁵.

Pourtant, c'est à Lyon que le schisme victorin entraîna la situation la plus dramatique. Sur le schisme pontifical se greffait en effet un conflit interne entre l'archevêque et le nouveau comte de Forez, dont la politique active paraissait susceptible de remettre en cause la position de l'archevêque dans sa ville épiscopale. L'archevêque Héraclé de Montboissier avait besoin d'un soutien décisif face au comte: il s'engagea résolument dans le soutien à l'empereur et à l'antipape. Le comte de Forez, pour sa part, qui avait besoin de l'appui du roi de France, se fit un champion d'Alexandre III. À la mort d'Héraclé de Montboissier, la situation de son successeur, Dreux de Beauvoir, qui adopta la même ligne de conduite, fut d'autant plus fragile qu'il ne put évidemment obtenir la consécration d'Alexandre III. Il autorisa les partisans de l'empereur à commencer la construction d'une forteresse à Lyon. Cet engagement rencontra l'opposition de quelques chanoines du chapitre cathédral qui, d'origine forézienne, portaient plutôt leur sympathie vers Alexandre III et le roi de France, et se sentaient d'autant plus assurés que la cause alexandrine gagnait du terrain. Au début de 1165, cette minorité se détermina à élire un nouvel archevêque, et fit choix d'un alexandrin irréprochable, le cistercien Guichard, abbé de la grande abbaye de Pontigny, fidèle d'Alexandre III et qui s'était illustré récemment en accueillant Thomas Becket exilé (comme jadis Hugues de Die à l'égard de saint Anselme ...). Quelques mois plus tard seulement, Alexandre III consacrait le nouvel archevêque. Le schisme pontifical se doublait donc d'un schisme épiscopal, qui se résolut de la même manière: en 1167, Guichard faisait une entrée solennelle à Lyon, où il allait demeurer, reconnu par tous, jusqu'en 1181; quant à Dreux de Beauvoir, il dut se retirer dans les terres dauphinoises de sa famille⁶⁶.

La situation de Lyon n'est cependant pas unique dans le royaume de Bourgogne. À Grenoble, deux évêques concurrents s'affrontèrent également; à Belley, le prieur de la chartreuse de Portes, Anthelme, ne dut son élection qu'à une minorité d'alexandrins⁶⁷; et à Cluny même, l'abbé Hugues, déposé par Alexandre III et remplacé par Étienne, continuait de paraître à la cour impériale⁶⁸.

65 Ibid. p. 139–140.

66 Sur le schisme de Lyon, GALLAND (voir n. 7) p. 47–61.

67 BLIGNY (voir n. 1) p. 316.

68 Denyse RICHE, *L'Ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge*, Saint-Étienne 2000.

Une perturbation de façade

La crise, pourtant, resta de courte durée, et sa portée limitée.

D'une part, tous les prélats ne furent pas contestés. Ainsi, à Vienne, l'archevêque Guillaume de la Tour, pourtant lui aussi partisan affirmé de Barberousse (il fut de ceux qui se rendirent à l'assemblée tenue par l'empereur à Besançon en 1166, et il obtint à cette occasion un nouveau diplôme solennel), put conserver sans difficulté son siège épiscopal. Une situation politique plus sereine qu'à Lyon, une bonne implantation dans la noblesse locale, un sens de l'opportunité aussi (en 1170, Guillaume de la Tour encourageait l'évêque de Viviers et les religieux de Tournus, fidèles partisans du roi de France, contre le seigneur de Beaujeu) expliquent cette situation, qui témoigne que la crise traversée par le royaume de Bourgogne n'avait pas de racines très profondes.

D'autre part, les plus zélés partisans de l'empereur n'étaient pas pour autant des prélats indignes. Ainsi l'archevêque de Besançon, Herbert, sut conserver le personnel de son prédécesseur, le réformateur Humbert, et s'opposer aux prétentions des laïcs contre les biens d'Église. René Locatelli a bien établi que la légende noire, forgée par les moines cisterciens lors de la rédaction de la vie de saint Pierre de Tarentaise, et qui affirme que l'archevêque de Besançon ne cessa de persécuter les pauvres moines fidèles au pape, est entièrement dénuée de fondement.

Enfin, très vite, le conflit s'apaisa au profit des partisans d'Alexandre III et parmi ceux qui travaillèrent à la réconciliation du pape et de l'empereur, on trouve précisément des archevêques du royaume de Bourgogne: du côté de l'empereur, le nouvel archevêque de Besançon, Évrard de Saint-Quentin, bien moins engagé dans le conflit d'ailleurs que son prédécesseur Herbert (dès 1174, une bulle pontificale témoigne qu'Évrard est reconnu par Alexandre III)⁶⁹; du côté du pape, le nouvel archevêque de Vienne, Robert, qu'Alexandre III venait de créer légat⁷⁰.

Le schisme alexandrin avait certes ébranlé le royaume de Bourgogne, tiraillé entre l'influence française favorable à Alexandre III, et l'autorité impériale. Trouvant son origine dans la contestation de la primauté romaine, il apparaît bien comme l'épilogue du conflit né de la réforme grégorienne. Mais ce ne fut qu'une secousse sans conséquence grave, et les acquis de la réforme ne furent pas menacés.

IV. Conclusion

Les pages qui précèdent avaient pour objet de déterminer de quelle manière la position particulière du royaume de Bourgogne lui permit de jouer un rôle dans la réforme grégorienne.

Il convenait donc, en premier lieu, de bien mettre ce rôle en lumière. Il est manifeste au travers de personnalités comme Hugues de Salins, Halinard de Sombornon, Hugues de Die ou même Guy de Bourgogne. Il explique le bon accueil que les idéaux réformateurs rencontrèrent plus généralement dans toute la région.

69 LOCATELLI, Frédéric Barberousse (voir n. 64) p. 141-145.

70 GALLAND (voir n. 7) p. 89.

La position du royaume de Bourgogne – et singulièrement de sa moitié nord – lui permit d'abord d'accompagner les débuts de la réforme, qui étaient encore tributaires des encouragements de l'empereur et d'un réseau de clercs, non seulement lorrains (comme on le dit trop exclusivement) mais aussi bourguignons. Elle lui permit ensuite de poursuivre ce mouvement, d'abord en se réformant lui-même, puis en direction du royaume de France. Elle lui permit enfin de participer au mouvement de protestation contre l'empereur, ce qui entraîna l'élection de Calixte II. Cet engagement du royaume de la Bourgogne était solide, comme en témoigne, paradoxalement, la crise des années 1160–1170, dont la portée reste limitée.

L'examen de la situation bourguignonne permet également de confirmer, à partir d'un exemple local très significatif, les étapes de la réforme grégorienne, qui commence par l'affirmation de la primauté du pape et la lutte contre la simonie, et qui se poursuit par la défense de l'indépendance vis-à-vis du pouvoir temporel, en progressant depuis les zones périphériques des États jusqu'au cœur de ceux-ci.

Cette étude permet en outre de préciser les débuts du glissement du royaume de Bourgogne vers la France, glissement qui s'amorce dans les dernières années du XI^e siècle, lorsque la réforme grégorienne amène les prélats bourguignons à s'intéresser aux diocèses français.

L'accent a été mis ici sur le rôle des évêques dans la réforme grégorienne, mais celui-ci est inséparable du dynamisme monastique de la région, déjà souligné par Bernard Bligny. Le rôle des Chartreux, celui des Cisterciens a également été déterminant. De même a-t-on insisté sur la région centrale du royaume, mais des observations parallèles pourraient être faites par exemple pour la Lotharingie⁷¹.

Le royaume de Bourgogne a joué un rôle important dans le développement de la réforme grégorienne, et il a également traversé là une période fondamentale de son histoire. Le souvenir n'en est d'ailleurs pas entièrement perdu, puisque la primatie des Gaules accordée à cette occasion au siège de Lyon subsiste encore de nos jours.

71 Ainsi que l'a souligné Michel Parisse lors du débat qui a suivi la présentation de cette communication à l'Institut Historique Allemand (»Jeudi de l'I.H.A.P.«), le 7 décembre 2000.